

**POSTES MEDECINS GENERALISTES A TEMPS PARTAGE ENTRE
LA VILLE ET ETABLISSEMENTS DE SANTE DANS LES
TERRITOIRES PRIORITAIRES
(2023-2025)**

Appel à Candidatures

CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE

L'objectif de ce dispositif est de recruter au niveau national 400 médecins généralistes au sein des territoires fragiles afin de pallier le manque de médecins dans ces zones dites « sous-denses ».

Il s'agit de postes de médecins généralistes à temps partagé entre un établissement de santé public, y compris Unités de soins en milieu pénitentiaire et dispositifs publics de prévention (CLAT, CeGIDD, centre de vaccination), un établissement de santé privé ou un ESPIC, et une structure de soins ambulatoire.

Dans ce contexte, et suite à la parution de l'instruction N°DGOS/DIR/2019/27 du 6 février 2019, l'ARS Ile-de-France a choisi de lancer un 5^{ème} appel à candidatures.

Ce dispositif vient en soutien à la démographie médicale en Médecine Générale. Ainsi, la structure ambulatoire d'accueil doit se situer dans des zones sous-denses au sens du 1° de l'article L 1434-4 du code de la santé publique (et selon le zonage arrêté par l'ARS) :

- Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)
- Zone d'Action Complémentaire (ZAC)
- Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

Postes de jeunes médecins généralistes à exercice partagé ville / établissements de santé (2023- 2025)

Les jeunes médecins seront accueillis sur des postes mixtes combinant un **exercice hospitalier à temps partiel (40%)** et un **exercice ambulatoire en zone prioritaire en tensions dites prioritaires (en libéral ou en salariat)** durant 2 années consécutives et continues du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2025.

Objectifs de la mesure :

- Répondre immédiatement aux problèmes d'accès aux soins que connaissent certains territoires
- Améliorer le lien entre la ville et l'hôpital de manière concrète et contribuer à la coopération territoriale et médicale

- Permettre aux jeunes médecins à l'issue de leurs études d'appréhender plusieurs formes d'exercice
- Renforcer l'attractivité de l'exercice ambulatoire dans les zones sous-denses
- Permettre à de jeunes médecins de parfaire leur formation post-internat, et favoriser la mixité d'exercice

Date limite dépôt dossiers : jusqu'au 22 mai 2023 - délai de rigueur -

A remplir uniquement par l'établissement de santé recruteur et en particulier par le Bureau des Affaires Médicales sur l'application informatique dédiée :

<https://demat.social.gouv.fr/commencer/arsif-appel-a-candidatures-pour-les-postes-partages-de-medecin-generalise>

Jury de sélection : Semaine du 19 juin 2023

Prise de poste : du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2025

PIECES A TELECHARGER

1. Cahier des charges
2. Mode opératoire pour déposer en ligne une candidature

CONTACT ARS : ars-idf-dos-mgs@ars.sante.fr